

COMPTE RENDU DE LA VISITE D'UN LIEU DE PRIVATION DE LIBERTE PAR LE BATONNIER DE TULLE

LE CENTRE DE DETENTION D'UZERCHE

Cette visite effectuée à la demande du Bâtonnier de TULLE dans le cadre de ses prérogatives est intervenue le 03 novembre 2022 à 9h00, en la présence d'un membre du Conseil de l'Ordre : Me François ARMAND.

Nous avons été accueillis par Monsieur le Directeur du centre de détention dans son bureau dans un climat serein qui a permis un échange constructif et en toute transparence.

Nous avons pu poser toutes les questions que nous jugions utiles.

I. ENTRETIEN AVEC LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT :

- La population carcérale :

Il nous a été indiqué qu'un délai de 3 à 6 mois existait en pratique avant l'examen d'une demande d'un transfert dans un autre établissement.

Le taux d'occupation est de 101 % à l'heure actuelle.

Le centre de détention est actuellement en pleine capacité suite aux émeutes qui sont intervenues.

- Les problèmes psychologiques et psychiatriques des détenus :

Il existe un hôpital de rattachement sur le plan somatique, le CH de TULLE et, sur un plan psychiatrique, l'établissement de santé situé à EYGURANDE.

Un médecin psychiatre est présent une fois par semaine dans le centre de détention ce qui semble insuffisant au vu des besoins des détenus. Un détenu sur deux présenterait des troubles nécessitant un suivi spécialisé.

Il faudrait selon Monsieur le directeur un psychiatre à temps plein.

Concernant le taux suicide, il est constaté une hausse au niveau national et le centre de détention n'est pas épargné puisqu'en 2022 ce sont 3 suicides qui ont eu lieu et 4 tentatives.

Les surveillants reçoivent une formation spécifique en la matière.

L'interphonie individuelle en cellule, les différents intervenants (aumôniers, enseignants, CPIP etc..) sont autant de moyens de détection des personnes fragiles susceptibles de passer à l'acte.

- **Les détenus étrangers :**

Il existe un service d'interprétariat téléphonique ainsi que des cours de maîtrise de la langue française.

Il existe de nombreuses communautés au sein de l'établissement.

Afin d'éviter un isolement et si les conditions le permettent, un regroupement des détenus par origine peut intervenir.

- **Les requêtes des détenus :**

Leurs écrits ne sont ouverts que par le chef de détention ou la direction et sont déposés dans des boîtes aux lettres prévues à cet effet.

Les plaintes contre les détenus ou les membres du personnel pénitentiaires sont systématiquement adressées au parquet de TULLE pour traitement.

Nous avons attiré l'attention sur les remontées qui nous sont adressées par certains détenus concernant les difficultés à déposer plainte et à pouvoir obtenir un certificat médical descriptif dans des délais très brefs compte tenu de l'importance d'un tel document dans le cadre d'un dépôt de plainte pour des faits de violences.

- **L'accès au droit :**

Le défenseur des droits se rend dans l'établissement une fois par semaine. Il existe des livres de droit à disposition dans la bibliothèque.

Ils peuvent également s'adresser à l'assistante sociale ou au CPIP.

Nous avons fait état de notre projet d'organiser des consultations avec le Barreau de TULLE par visio. Monsieur le directeur nous indique qu'il est tout à fait favorable.

- **Les pratiques religieuses :**

Il existe plusieurs cultes représentés et qui ont lieu une fois par semaine.

Il existe quelques situations de radicalisation de certains détenus au sein de l'établissement.

- **Isolement et quartiers disciplinaires :**

Nous avons souhaité connaître les conditions de vie des détenus faisant l'objet d'un isolement ou d'un placement en quartier disciplinaire.

Les cellules sont différentes que celles du régime commun. Aucun objet usuel n'est admis. Ils sont seuls en cellule et peuvent bénéficier d'une sortie de 2 x 1 heure dans une cour spécifique.

Les cellules sont spartiates. Seuls sont tolérés un accès à la lecture, à la radio et au tabac. Le téléphone est également possible mais uniquement sur le palier.

En ce qui concerne l'isolement les cellules ne sont pas différentes de celles du régime commun.

II. VISITE DES LIEUX :

Nous avons eu accès à tous les secteurs de l'établissement que nous souhaitons visiter.

1 . Les ateliers :

Cette zone se compose d'une partie formation professionnelle (bâtiment, création d'entreprise, cariste) et d'une partie atelier/ travail.

L'état général est très satisfaisant. Mais il semble qu'il y ait eu une diminution du nombre de postes à pourvoir (50 en tout) et les emplois ne sont pas assez diversifiés.

Le temps d'attente est actuellement de 6 mois.

2. Les Cuisines :

L'état général laisse à déplorer comme le concède M. le directeur. Un projet de rénovation est actuellement en cours de discussion.

La distribution de la nourriture aux détenus se fait en cellule directement.

3. L'unité sanitaire :

L'état général ne suscite aucune critique particulière. Un système de consultations médicales par visio est en cours de création afin de faciliter l'accès aux soins.

Le délai pour avoir accès à un médecin serait en moyenne d'une semaine.

Il existe une difficulté matérielle concernant les extractions des détenus pour des soins à l'extérieur notamment au CH de TULLE. L'organisation est complexe à mettre en œuvre.

4. Cellules de prévention contre le suicide :

Elles sont d'aspect et d'aménagements plutôt spartiates. La durée de placement est de 24 heures renouvelables une fois soit 48 heures au total. L'aménagement a été pensé pour éviter tout risque de suicide. Les angles ont été soigneusement évités.

C'est souvent un préalable avant le transfert dans un service extérieur de type EYGURANDE.

5. Visite du secteur D4 :

Il s'agit d'un régime fermé progressif pour les détenus qui ne sont pas encore aptes à intégrer le régime commun. L'état général est plutôt correct.

6. Quartier isolement :

Chaque cellule bénéficie de sa douche individuelle. Un état moyen est relevé.

7. Quartier disciplinaire :

Le détenu bénéficie d'une cour extérieure. Il peut utiliser un appareil de musculation qui a été installé.

8. Unité pour détenus violents :

La durée maximale est de 6 mois. Il bénéficie d'une cour de promenade spécifique avec un appareil de musculation à disposition également.

9. Le quartier disciplinaire :

L'état général est vraiment moyen. Il y a eu deux suicides et des mesures vont être prises par l'installation de plaques de plexiglas pour éviter les pendaisons.

10. Salle polyvalente :

Il s'agit d'une grande salle où sont organisées diverses manifestations (votes aux élections, théâtre, spectacles, sport etc..) en moyenne il existe une manifestation par jour. L'état général est très correct.

11. Salle cultuelle :

L'état général est plutôt bon également. Des messes et cérémonies religieuses y sont tenues régulièrement ainsi que des entretiens individuels divers.

12. Les trois unités de vie familiale :

Il s'agit de petits appartements aménagés de manière confortable comprenant une chambre parentale, une chambre pour les enfants, un salon et un coin cuisine ainsi qu'une cour extérieure.

Les séjours sont d'une durée maximale de 72 heures. Une commission se réunit pour faire droit aux demandes des détenus.

13. Le SPIP :

La moyenne est de 93 détenus pour un conseiller ce qui semble insuffisant en nombre pour assurer un suivi efficace.

Pour les courtes peines : un entretien par mois en moyenne,

Pour les longues peines : un entretien tous les trois mois.

Les locaux sont confortablement aménagés.

14. L'accueil famille :

Il se situe à l'extérieur de l'établissement et a vocation à accueillir les personnes extérieures qui viennent au centre de détention dans le cadre des parloirs. Les locaux sont aménagés confortablement pour leur accueil.

Une association se chargeait jusqu'à récemment d'animer ce local mais le non-renouvellement des membres a mis fin à cette intervention pourtant essentielle selon M. le directeur.

CONCLUSIONS :

Pour ma part en ma qualité de Bâtonnier, cette visite m'a permis de constater que le centre de détention d'Uzerche bénéficie d'un confort et d'un aspect général au-dessus de la moyenne et plutôt satisfaisant.

L'espace est grand et permet notamment la présence d'un gymnase et d'un terrain de football ainsi que des activités de jardinage.

L'entretien des locaux est globalement correct.

Julien FREYSSINET

Bâtonnier

A blue ink signature consisting of a large, horizontal oval shape with a smaller, curved line extending from the top right.

Maître François ARMAND

Membre du Conseil de l'ordre

A black ink signature consisting of a series of sharp, angular peaks and valleys, resembling a stylized mountain range or a jagged line.

The first of these is the fact that the
 and second is the fact that the
 third is the fact that the
 the fourth is the fact that the
 the fifth is the fact that the

The sixth is the fact that the
 the seventh is the fact that the
 the eighth is the fact that the
 the ninth is the fact that the
 the tenth is the fact that the

